

CCAS DE SETE

ADMINISTRATION GENERALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 12 Avril 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

D - 2021012

**Objet : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA VICE-PRESIDENTE DU
C.C.A.S.**

L'an deux mille vingt et un et le douze avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice- Présidente du C.C.A.S. .

Date convocation : 26/03/2021

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAITRE

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES

Etaient absents : Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Des décisions ont été prises, et portent sur :

- Décision du 10 mars 2021 relative au marché concernant la réalisation d'une étude portant sur la restructuration de la capacité d'accueil de la Structure Multi-Accueil du Quartier Haut ;
- Décision du 18 mars 2021 relative à la convention de mise à disposition d'une salle entre le CCAS de Sète et l'Association « Les lieux du lien ».

Les termes de ces décisions sont détaillés dans le document mis à disposition du Conseil lors de la présente séance.

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20210412-D2021012-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

CCAS DE SETE

INSERTION SOLIDARITE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 12 Avril 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

D - 2021013

**Objet : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION
SOLIDARITE URGENCE SETOISE**

L'an deux mille vingt et un et le douze avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice- Présidente du C.C.A.S.

Date convocation : 26/03/2021

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAITRE

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES

Etaient absents : Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le Centre Communal d'Action sociale de Sète soutient depuis de nombreuses années l'Association Solidarité Urgence Sétoise dans les actions conduites par cette structure auprès des publics en grande précarité.

Ce soutien se matérialise, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, par :

- Une subvention au frais de fonctionnement de l'association, du montant annuel de 4 575,00 euros.
- Une participation aux frais de plateau repas achetés auprès d'un prestataire agréé et conventionné, et servis à ces mêmes publics, à raison de 3.50 euros par repas dans la limite de 4 530 repas par an (délibération du 26 juin 2012)

La participation aux frais de repas est effectuée chaque mois sur réception des justificatifs de dépense par l'association et dans le cadre posé par la délibération sus mentionnée.

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20210412-D2021013-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

CCAS DE SETE

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

D'APPROUVER : Le montant de la subvention à verser à l'association Solidarité Urgence Sétoise d'un montant de 4 575 euros, et la participation aux frais de plateaux repas, au titre de l'année 2021

Et/ou

D'AUTORISER : L'Ordonnateur à prendre tous les actes nécessaires à la réalisation des recettes correspondantes

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne Gizardin
Jocelyne GIZARDIN

CCAS DE SETE

PERSONNEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 12 avril 2021**

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D - 2021014

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES POSTES BUDGETAIRES ET DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt et un et le douze avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice- Présidente du C.C.A.S.

Date convocation : 26/03/2021

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAITRE

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES

Etaient absents : Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Modification de poste au tableau des emplois

- 1. Le Centre social** stabilise ses effectifs au vu des missions qui lui sont confiées notamment dans le cadre du projet social de la Ville de Sète. Monsieur le Maire, Président du CCAS, ayant souhaité maintenir et développer les actions sociales, il a été défini deux espaces dédiés à l'accueil des familles par un référent « famille », (Villefranche et de Gabino), et la réorganisation de la ludothèque Ile aux Jeux.

a) Le/la référent/e famille

Le/la référent/e « familles » doit permettre la transformation de demandes individuelles informelles des familles en actions collectives pour les inscrire dans la vie sociale de leur territoire. Il/elle est à l'écoute des parents et enfants et peut s'appuyer sur les relations privilégiées que les acteurs du centre social ont pu créer avec les familles.

Pour satisfaire aux engagements du CCAS auprès de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la convention de financement (prestation de service « animation familiale et collective »), conclue depuis 2018 et jusqu'au 31/12/2021, il convient de procéder au recrutement d'un agent qualifié dédié à la fonction de référent famille

Accuse de réception en préfecture
034-263400293-20210412-D2021014-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

b) Le/la référent/e sur la ludothèque Ile aux Jeux

Les trois ludothèques sont labellisées "lieu d'accueil enfants-parents" (LAEP), destinées à éveiller et socialiser l'enfant, prévenir la maltraitance, valoriser les compétences des parents ou vaincre leur isolement. Par ailleurs, elles développent des liens étroits avec les écoles et crèches situées à proximité. Les ludothèques forment un des maillons de l'activité ludique proposée aux jeunes Sétois.

L'agent qui assurait l'accueil et l'animation sur la ludothèque de l'Ile aux Jeux a pris sa retraite le 1^{er} avril 2021, libérant ainsi un poste d'auxiliaire de puériculture. Son remplacement doit se faire par un agent du grade d'éducateur de jeunes enfants, car la formation initiale porte sur la psychologie de l'enfant, sur son développement et est axée sur une démarche éducative. L'éducateur de jeunes enfants s'attache à favoriser le développement global des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques.

Pour cela il est nécessaire de faire évoluer le tableau des postes budgétaires et des effectifs pour une cohérence avec les postes prévus dans le cadre du Budget Prévisionnel 2021 et pour prendre en compte les suppressions/ créations de postes budgétaires liées aux évolutions des besoins de la collectivité et du centre social.

2. **Le service Administration générale** dispose d'un poste vacant d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe qu'il convient de transformer en adjoint technique pour le recrutement d'un factotum.

Filière médico-sociale :

Création	Suppression
	1 Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe*

Filière Animation :

Création	Suppression
	1 Adjoint d'animation

Filière Sociale :

Création	Suppression
1 Educateur de Jeunes Enfant *	
1 Assistant Socio-éducatif	

Filière Technique :

Création	Suppression
1 Adjoint technique	1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

CCAS DE SETE

Compte tenu de ces éléments, je vous invite à :

DECIDER : la modification du tableau des postes budgétaires et des effectifs du CCAS tel qu'il apparaît en annexe

AUTORISER : le président du CCAS ou son représentant, à signer les documents afférents à la création de ces emplois

AUTORISER : l'ordonnateur à prendre tous les actes nécessaires à la réalisation des dépenses correspondantes, inscrites au budget 2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

CCAS DE SETE

FINANCES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 12 avril 2021**

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D -2021015

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020 DU
SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

L'an deux mille vingt et un et le douze avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice- Présidente du C.C.A.S.

Date convocation : 26/03/2021

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAITRE

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES

Etaient absents : Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du service d'aide et d'accompagnement à domicile et le compte Administratif 2020 sont soumis à votre approbation, ils présentent une identité et constatent la situation suivante :

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20210412-D2021015-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

Section de Fonctionnement :	
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :	84 507,71 €
Groupe II : Dépenses afférentes au Personnel :	2 775 884,28 €
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure :	76 469,02 €
Total des dépenses :	2 936 861,01 €
Groupe I : Produits de la tarification et assimilés :	2 483 822,41 €
Groupe II : Autres Produits relatifs à l'exploitation :	289 845,32 €
Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables :	45 995,16 €
Total des Recettes :	2 819 662,89 €
Résultat de l'exercice (déficit)	-117 198,12 €
Excédent reporté	6 373,12 €
Résultat cumulé :	-110 825,00 €
Section d'investissement :	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €
Total des dépenses :	0,00 €
Chapitre 28 : Amortissements des immobilisations	10 967,00 €
Total des recettes :	10 967,00 €
Résultat de l'exercice : (excédent)	10 967,00 €
Excédent reporté :	4 721,74 €
Résultat cumulé :	15 688,74 €

Compte tenu de ces éléments, je vous propose donc :

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications relatives, au résultat d'exploitation de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'APPROUVER le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du budget annexe M 22 du service d'aide et d'accompagnement à domicile tel que présenté ci-dessus,

D'APPROUVER le Compte Administratif du budget annexe M 22 du service d'aide et d'accompagnement à domicile tel que présenté ci-dessus

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
LA MAJORITÉ

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
Vice-présidente du CCAS



Coelyne GIZARDIN
Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20210412-D2021015-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

CCAS DE SETE

FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Lundi 12 avril 2021

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

D - 2021016

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020 DE LA
RESIDENCE AUTONOMIE LOU THONNAIRE**

L'an deux mille vingt et un et le douze avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice- Présidente du C.C.A.S.

Date convocation : 26/03/2021

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOUI, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAITRE

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES

Etaient absents : Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le Compte de Gestion de l'exercice 2020 et le compte Administratif 2020 de la résidence autonomie Le Thonnaire sont soumis à votre approbation, ils présentent une identité et constatent la situation suivante :

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20210412-D2021016-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

Section de Fonctionnement :	
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :	111 501,18 €
Groupe II : Dépenses afférentes au Personnel :	456 868,86 €
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure :	95 074,86 €
Total des dépenses :	663 444,90 €
Groupe I : Produits de la tarification et assimilés :	604 008,96 €
Groupe II : Autres Produits relatifs à l'exploitation :	41 693,89 €
Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables :	52 169,40 €
Total des Recettes :	697 872,25 €
Résultat de l'exercice (excédent)	34 427,35 €
Excédent reporté	
Résultat cumulé :	34 427,35 €

Section d'investissement :	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	10 997,87 €
Total des dépenses :	10 997,87 €
Chapitre 28 : Amortissements des immobilisations	3 590,93 €
Chapitre 10: Dotations, fonds divers et réserves	29 758,75 €
Total des recettes :	33 349,68 €
Résultat de l'exercice : (excédent)	22 351,81 €
Excédent reporté :	8 775,41 €
Résultat cumulé :	31 127,22 €

Compte tenu de ces éléments, je vous propose donc :

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications relatives, au résultat d'exploitation de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'APPROUVER le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du budget annexe M 22 de la résidence autonomie Le Thonnaire tel que présenté ci-dessus,

D'APPROUVER le Compte Administratif du budget du budget annexe M 22 de la résidence autonomie Le Thonnaire tel que présenté ci-dessus

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN
Reçu en préfecture
034-263400293-20210412-D2021016-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

CCAS DE SETE

ADMINISTRATION GENERALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 12 avril 2021

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D - 2021017

**Objet : MISE A LA REFORME ET VENTE D'UN VEHICULE – SORTIE D'INVENTAIRE ET
AUTORISATION DE RECETTE**

L'an deux mille vingt et un et le douze avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de SETE s'est réuni, sous la présidence de Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice- Présidente du C.C.A.S.

Date convocation : 26/03/2021

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN, Colette JAMMA, Patrick ANDRE, Sylvain DOMINGUEZ, Horrida BOURAOU, Madeleine ESTRYN, Colette RIZZOLO, Jean-Michel HAMET, Geneviève COINDOZ, Laurent MAITRE

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES

Etaient absents : Joëlle BIEVELOT, Céline SENEGAS

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CLERC, Directrice du CCAS

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice Présidente, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le C.C.A.S. a acheté un nouveau fourgon réfrigéré pour assurer le transport de denrées alimentaires du Café de la Paix.

Le précédent véhicule, un NISSAN CABSTAR immatriculé AL-172-JN avait été mis en circulation le 09/02/2010.

Il doit être sorti de l'inventaire.

Le prix de vente brut est de 6 200 €. Les frais de mise en vente s'élèvent à 8% H.T, soit un montant H.T de 496,00 € et un montant T.T.C. de 595,20 €

Compte tenu de ces éléments, je vous propose donc :

D'APPROUVER la sortie de l'inventaire du véhicule immatriculé AL-172-JN, à compter de la transmission de la délibération au contrôle de légalité

D'APPROUVER la vente du véhicule au prix de 5 604,80 € net de frais.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

LA MAJORITE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé

Pour extrait conforme
Par délégation du président,
La Vice-présidente du CCAS



Jocelyne GIZARDIN

Accusé de réception en préfecture
034-263400293-20210412-D2021017-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021